

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du mercredi 9 octobre 2013 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA (**présidente**), Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés Mmes et MM. Jean-Pierre GARDIOL, Christophe IMHOOS, Pascal LIENGME, Christine TURRETTINI et Gilonne VERMEIL

* * *

La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Elle donne la liste des personnes excusées.

Budget 2014

1. Projets de délibérations

- Budget de fonctionnement 2014 et taux du centime additionnel
- Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle 2014
- Indemnités allouées en 2014 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux

- Mme la présidente : toutes mes félicitations à Mme le Maire pour sa réélection à la présidence de l'ACG, pour un nouveau mandat de deux ans. Au nom de tous les conseillers municipaux et de vos collègues de l'exécutif, voici un petit présent.
- Mme le Maire : je vous remercie beaucoup, cela me touche car c'était une belle reconduction. Cela m'encourage pour la poursuite de ce mandat et pour que je puisse continuer à vous informer de ce qui se passe à l'ACG.
- Mme la présidente : en préambule, je dois ici préciser que je n'ai pas connaissance, au moment où je parle, de la version du projet de budget qui va nous être présenté ce soir dès lors que je n'ai reçu aucune information de l'exécutif sur ce qu'il va nous présenter,

soit la version 1 avec un taux inchangé du centime additionnel à Fr. 0.31, soit la version 2 avec une augmentation du centime additionnel de 2 points qui passerait alors à Fr. 0.33. Il m'appartient de vous rappeler que s'agissant du budget, comme des comptes d'ailleurs, il s'agit là d'un acte politique du Conseil municipal qui dès lors détient toute latitude en termes d'organisation de sa séance ainsi que dans les décisions qu'il sera appelé à prendre.

Notre séance de ce soir se tient conformément à l'art. 48 lit. c de la LAC qui charge l'exécutif communal, je cite : « de présenter au Conseil municipal le budget, deux semaines au moins avant la délibération ».

Je vous cite encore la teneur de l'art. 74 de la LAC qui précise dans son al. 1 que : « le budget de fonctionnement doit être approuvé par le Conseil municipal le 15 novembre au plus tard. Il est transmis ensuite au département ».

Enfin, et comme vous le savez, le Conseil municipal sera, au terme de cette séance, appelé à se prononcer sur le renvoi du projet de budget en commission des finances, voire à son auteur si nécessaire.

Quant à l'éventuelle augmentation du centime additionnel, elle est proposée par l'exécutif dans la perspective de l'aboutissement du référendum lancé contre la vente de la maison Bianchi, mais bien évidemment après l'éventuelle votation communale y afférente.

À cet égard, je dois encore vous apporter quelques informations. La première pour vous confirmer que la commune peut tout à fait inclure le gain comptable extraordinaire correspondant au produit de la vente de la maison Bianchi dans son projet de budget. Ceci est très clairement légal. Ainsi, le Conseil pourrait décider du renvoi en commission financière du projet de budget sans augmentation du centime additionnel. Pourquoi, me demanderez-vous ? Pour deux raisons.

La première fait référence à l'art. 77 al. 1 et 2 de la LAC que je vous lis :

1. « Le budget de fonctionnement de la commune doit être équilibré.
2. Toutefois, la commune peut présenter un budget de fonctionnement comportant un excédent de charges à concurrence maximale de ses amortissements, pour autant que cet excédent soit couvert par sa fortune nette ».

La seconde raison se situe au niveau des comptes qui, comme pour le budget et conformément à l'art. 48 lit. c de la LAC, doivent être présentés au Conseil municipal deux semaines au moins avant la délibération (fonctionnement, investissements, variation de la fortune et compte rendu financier).

La LAC précise encore dans son art. 76 al. 1 que : « lorsqu'une charge que la loi rend obligatoire pour une commune n'a pas été portée au budget de fonctionnement, le Conseil d'Etat invite le Conseil municipal à l'y inscrire ».

Ce qui signifie que si, au moment des comptes, une perte est constatée, elle pourra être acceptée, pour autant qu'elle soit inférieure au montant des investissements et que la fortune soit supérieure au montant de la dette.

Pour clore ces informations et s'agissant de la commune de Vandœuvres, dès lors que la perte éventuelle est liée au lancement du référendum, mais surtout au vote de la population, la commune devra mentionner cet aspect, dans un cas comme dans l'autre, soit dans le budget déficitaire éventuel (excédent de charges de fonctionnement) ou dans la perte comptable 2014 éventuelle.

Mais bien entendu, rien ne nous empêche de proposer quelques économies.

Je pense qu'ainsi toutes ces informations vous seront très utiles pour le déroulement de notre Conseil municipal.

- Mme le Maire : merci pour ces informations très étayées et complètes. Je serai beaucoup plus factuelle car tout a été dit. Je vais juste donner quelques explications sur les raisons de cette séance extraordinaire et du budget à 33 centimes que vous avez reçu. Dans la forme, le VOV avait mis le doigt, il y a deux ans, sur un mode de procéder qui est de faire passer le budget directement en commission, alors que, normalement, il faut qu'il y ait une première présentation du budget par l'exécutif au Conseil municipal pour ensuite renvoyer le budget en commission. Ceci explique pourquoi vous avez été convoqués à cette séance.
La question de l'augmentation du centime devait être discutée au conseil. Pourquoi un budget à 33 centimes ? Ce n'est pas seulement en raison du référendum. La question du centime se pose de plus en plus car pour boucler les cordons de la bourse et tenir les lignes budgétaires, nous avons un budget serré depuis quelques années. Nous avons choisi de vous envoyer une version à 33 centimes car 32 centimes est une demi-mesure qui n'a aucun sens. La commission financière avait déjà reçu un budget à 31 centimes et nous vous avons envoyé un deuxième budget à 33 centimes en vue de la séance de ce soir, après nous être renseignés auprès de la Surveillance des commune sur la possibilité de vous envoyer deux projets de budget différents. Il appartient ensuite au Conseil de choisir la version qu'il envoie à la commission financière.
- Mme la présidente : d'après les renseignements que j'ai obtenus au plus haut niveau, vous ne pouvez présenter qu'un seul projet de budget.
- Mme le Maire : ce n'est pas ce que l'on nous a dit.
- Mme la présidente : j'ai une réponse écrite à ce sujet.
- Mme le Maire : nous avons eu une réponse orale de M. ZUBER, qui nous a dit que c'était tout à fait possible. Nous nous sommes basés là-dessus en toute bonne foi et en toute confiance envers notre autorité de surveillance. Depuis lors, nous avons entendu que le Conseil n'accepterait pas une telle augmentation du centime et avons discuté avec le président de la commission financière. Nous ne souhaitons pas forcément avoir deux référendums. Nous avons donc envisagé de revenir au budget à 31 centimes. Est-il honnête de mettre les Fr. 500'000.- dans les comptes vu le référendum et le fait que ce gain est donc aléatoire ? Nous proposons donc de les enlever et de revoir la marge sur la valeur du centime, ligne 400. Nous avons pris uniquement une marge de 6%. De Fr. 276'508.- au lieu de 294'157.-, soit Fr. 18'000.- de différence de valeur du centime environ. Nous avons la possibilité de ramener à 0 cette marge de sécurité, ce qui nous permettrait d'avoir un budget équilibré. Ce sera ensuite à la commission financière de travailler ce budget, en précisant que nous voulons éviter de devoir nous adresser à vous trop souvent pour des crédits budgétaires supplémentaires, qui ne doivent être qu'exceptionnels.
- Mme la présidente : nous n'avons pas reçu le projet de budget à 31 centimes sans les Fr. 500'000.-, ce qui me pose un problème de procédure. Comment prendre une décision sans que les conseillers municipaux détiennent les documents idoines ? Par ailleurs et en référence à la loi, vous pouvez les laisser. S'il y a un déficit au moment des comptes, il sera couvert par la fortune.
- Mme le Maire : pour couper court à toutes discussions, je vous propose de renvoyer en commission le budget à 31 centimes avec les Fr. 500'000.-.
- Mme la présidente : je vous propose de voter sur l'entrée en matière :

11 voix favorables	0 voix défavorable	0 abstention
---------------------------	---------------------------	---------------------

L'ouverture de la discussion n'est par conséquent pas contestée.
- M. SCHMITZ : nous avons été pris de court quand nous avons appris que le référendum avait été lancé. Le thème de ce soir pour moi est de se demander s'il faut faire apparaître

ou non le produit de cette vente dans le budget 2014. Mme le Maire a expliqué que l'on pouvait compenser ce manque par la suppression de la marge des 6% que l'on prend souvent. Je pense qu'un référendum est une chose sérieuse et relativement grave et donc il faut tenir compte de cet acte démocratique quand on le peut. Il ne faudrait pas passer outre un choix populaire aussi facilement. Ceci m'amène au choix de supprimer les Fr. 500'000.- du budget. Si nous les enlevons, l'exécutif aura des lignes tendues pour cette année 2014 et nous aurons à faire face à beaucoup de demandes de crédits supplémentaires, avec un risque qu'à la fin, on ait des comptes qui ne sont pas formidables. J'entrerai dans le fond en commission. Il faut tenir compte de l'effet référendaire. Il y a deux points que j'aimerais mentionner : certains travaux ne sont pas encore budgétisés pour environ Fr. 100'000.-, et Fr. 105'000.- sont prévus pour des amortissements complémentaires qui ne sont pas indispensables, et dont on ne connaît pas encore les vrais coûts. Nous avons encore un petit peu de jeu dans ce budget. La commission humanitaire a baissé le seuil de ce qu'il lui faut au budget.

- M. PRADERVAND : je reprends le point de vue du président. Pour l'instant, le référendum n'a pas encore été déposé. Le Conseil municipal a pris une décision sur la vente de cette maison, et ce n'est pas parce que l'on sait que quelqu'un cherche à faire un référendum qu'il faut en tenir en compte. Il faut prévoir ce que l'on ferait si le référendum aboutissait et si la population votait oui, mais je pense que nous devons asseoir nos positions et avoir confiance dans nos décisions. Je laisserais donc les Fr. 500'000.- dans le budget.
- M. STALDER : je rejoins les propos de M. PRADERVAND.
- M. LOEPFE : je suis du même avis. Lorsque l'on parle d'augmenter le centime, avant de le faire, il faudrait plutôt réfléchir à baisser certaines dépenses.
- Mme le Maire : personne n'a jamais envie d'augmenter un centime, mais il arrive un moment où nous en avons besoin pour accomplir les prestations que nous voulons offrir à nos citoyens.
- Mme la présidente : je vais vous demander de vous prononcer si vous voulez entrer en matière sur la proposition de Mme le Maire et donc d'enlever les Fr. 500'000.-.
- Mme le Maire : non, j'ai proposé d'envoyer en commission le budget à 31 centimes, tel qu'il vous a été remis.
- Mme la présidente : nous allons donc voter sur le renvoi en commission de la version 1 avec la recette extraordinaire et sans augmenter le centime :

11 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention

Puis nous allons voter en un seul vote sur le dégrèvement de la taxe professionnelle 2014 et les indemnités allouées en 2014 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux :

8 voix favorables 1 voix défavorable 2 abstentions

- M. LOEPFE : j'ai une question à poser à l'exécutif concernant le règlement d'application de la LAC. Nous aimerions que la commission ait accès à toutes les pièces comptables nécessaires, sauf les salaires. Nous allons transmettre une liste au président de la commission des finances.
- Mme le Maire : les règles comptables communales ne sont pas toujours très lisibles, raison pour laquelle Mme SCHENK met des pieds de page détaillés. Il fut un temps où Mme SCHENK montait dans la salle tous les classeurs, mais ils n'étaient jamais consultés. Les pièces sont cependant toujours disponibles.
- M. LOEPFE : Mme SCHENK pourrait-elle assister à la séance de la commission financière ? Elle pourrait nous donner des réponses immédiates et cela serait constituerait un bon gain de temps.

- M. DESPLAND : il serait bien que les présidents des commissions aient accès à leurs comptes en tout temps.
- Mme CHRISTE : j'envoie des courriels à Mme SCHENK, qui me répond rapidement.
- Mme le Maire : en tous les cas, l'accès internet à l'application comptable n'est pas possible pour vous.
- M. SCHMITZ : si nous demandons au membre de l'exécutif en charge du dicastère, nous respectons la forme et il transmettra la demande.
- Mme la présidente : je remercie la sagesse de notre exécutif, qui nous a conviés à cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

René STALDER

Floriane ERMACORA